Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de TOULON

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 $N^{\circ} 2020 - 07 - 08$

Séance du 28 juillet 2020

Nombre de Conseillers 33

En exercice: 33 Présents 29 **********

L'an deux mille vingt, le vingt-huit juillet,

Représentés: 4

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT- CYR-SUR-MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET:

<u>Etaient présents</u>: Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire <u>Adjoints</u>: Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXERCICE 2020

COMMUNE-PORTS

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES Conseillers Municipaux: Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, Helen ETCHANCHU, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, ROCHE Jean-Paul.

Etaient représentés :

<u>Adjoint</u>: Madame Michèle VANPEE (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO)

<u>Conseillers Municipaux</u>: Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Christian PEYRARD (procuration à Monsieur Frédéric HERBAUT), Jean-Michel VALENTIN (procuration à Madame Sabine GIACALONE).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance. Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales et de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Le rapport et ses annexes, établis en application des dispositions législatives, remis en amont de la séance et joints à la note de synthèse, constituent le support du débat et contiennent les éléments suivants, pour l'ensemble des budgets de la Commune et des Ports :

- orientations budgétaires,
- * engagements pluriannuels et besoins de financement
- structure et gestion de la dette.
- * présentation de la structure et de l'évolution des effectifs, des dépenses de personnel, des rémunérations, de l'organisation du temps de travail.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les orientations budgétaires de l'exercice 2020, sur la base du rapport ci-annexé.

Il expose les grandes orientations du mandat municipal et appelle l'attention de l'Assemblée sur celles dont le financement fait l'objet d'une programmation budgétaire en 2020.

Le débat a donc lieu sur la base du rapport ci-annexé.

Le Conseil Municipal, par :

25 voix POUR

6 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE (Messieurs Yvan MAUBE, Alain BERARD, Dominique HOCQUET, Mesdames Béatrice AIELLO, Mireille NEVIERE-MAESTRONI, Corinne ROCHE-SANNA)

2 ABSTENTIONS (Monsieur Dominique OLIVIER, Madame Laura GENEVOIS)

Adopte l'exposé qui précède,

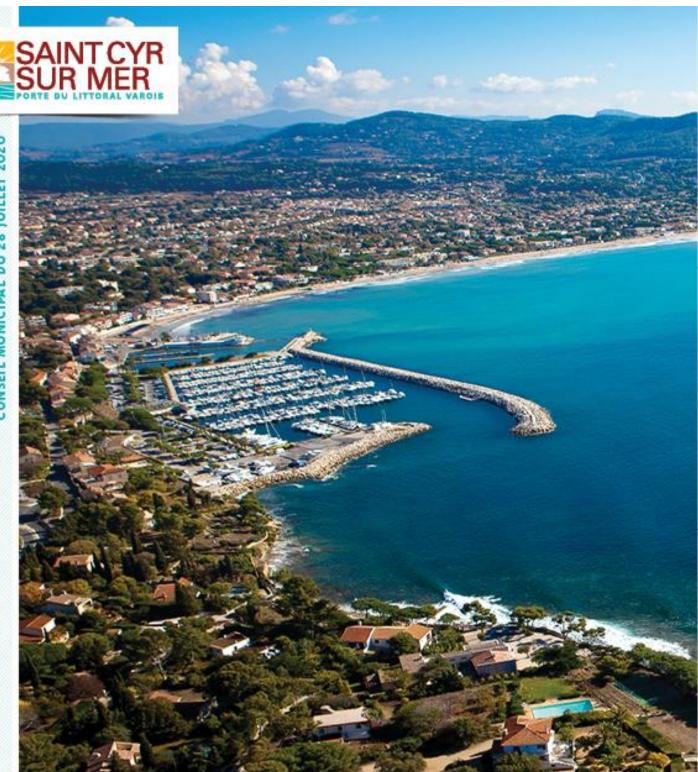
Prend acte du rapport d'orientation budgétaire – Exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire Signature électronique Philippe BARTHELEMY



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - EXERCICE 2020
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DES PORTS

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20200728-DEL20200708-DE Date de télétransmission : 30/07/2020 Date de réception préfecture : 30/07/2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
PRÉAMBULE	2
BUDGET GENERAL	4
Éléments de contexte	4
CONTEXTE NATIONAL	4
CONTEXTE ET FINANCES LOCALES	5
ADAPTATIONS REGLEMENTAIRES LIEES A L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE	7
CONTEXTE COMMUNAL	7
OBJECTIFS ET HYPOTHESES D'EVOLUTION RETENUES POUR CONSTRUIRE LE PROJET D	E BUDGET 2020 8
1. FONCTIONNEMENT : CONSOLIDATION DES RECETTES, MAÎTRISE DES CHARGES CO MALGRE LES MESURES DE COMPENSATION DE LA CRISE SANITAIRE	
2. DES INVESTISSEMENTS SOUTENUS ET CONFORMES AU PROGRAMME ANNONCÉ .	13
Les engagements pluriannuels	15
Besoin de financement & Structure et gestion de la dette	20
PERSONNEL - Structure et évolution des dépenses et des effectifs	32
1. DES EFFECTIFS STABILISES DANS LE TEMPS	32
Effectifs	32
Structure du personnel	33
Impact des absences	34
2. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL	36
3. DEPENSES DE PERSONNEL	36
La rémunération des agents municipaux	36
BUDGET DES PORTS	40
Les orientations budgétaires 2020	40
Personnel	40
Les engagements pluriannuels	41
Besoin de financement	41
La structure et la aestion de la dette	42



PRÉAMBULE

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifiées par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées, les avantages en nature et la durée effective du travail.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante; Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »



La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP) est venue compléter le contenu du débat d'orientation budgétaire.

Ainsi, l'article 13-II de la LPFP dispose :

- « À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant:
- 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».



BUDGET GENERAL

Éléments de contexte

CONTEXTE NATIONAL

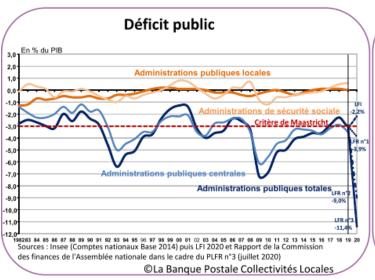
De la crise sanitaire à la crise économique

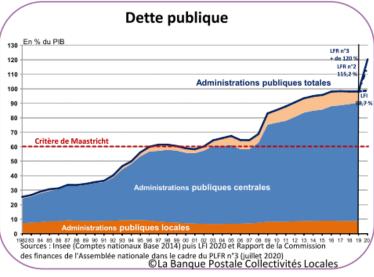
À la suite de la prise de mesures de confinement pour contrôler la crise sanitaire, les économies de nombreux pays, dont la France, ont été mises à l'arrêt entre fin mars et début mai. Selon les estimations de l'Insee, l'économie française aurait fonctionné à environ 35 % de la normale durant le confinement. Après une baisse record du PIB de 5,8 % au 1er trimestre, la contraction sera encore plus marquée au 2ème trimestre (de l'ordre de 20 %) puisque ce dernier intègre un mois et demi de confinement. Par effet de base, avec le redémarrage graduel de certaines activités, le 3ème trimestre enregistrera une forte croissance du PIB. Mais le niveau de ce dernier restera très inférieur à celui observé fin 2019. Au total, si l'épidémie reste maîtrisée, le recul du PIB en moyenne annuelle en 2020 pourrait avoisiner 10 %.

Dans ce contexte très particulier, les gouvernements et les banques centrales ont pris des mesures de façon à préserver au mieux le tissu productif. L'impact de cette crise sur les bilans des entreprises se traduira nécessairement sur l'emploi et l'investissement.

Par ailleurs, au-delà des mesures de sauvegarde mises en œuvre à court terme et des plans de relance à venir, les finances publiques vont souffrir durablement d'un effet de ciseaux entre des dépenses qui vont augmenter aussi vite (voir plus vite pour certaines) qu'avant la crise sanitaire et un montant de recettes fiscales qui va être plus bas du fait d'un niveau du PIB qui sera durablement plus faible que ce qu'il n'aurait été sans la crise. (Source La Banque Postale)

Trajectoire des finances publiques







Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20200728-DEL20200708-DE Date de télétransmission : 30/07/2020 Date de réception préfecture : 30/07/2020

CONTEXTE ET FINANCES LOCALES

Après la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) pour 80 % des ménages les plus modestes (acte I), l'article 16 de la loi de finances pour 2020 met en œuvre l'acte II de la réforme de la taxe d'habitation, à savoir sa suppression définitive en 2023, au titre des résidences principales, pour l'ensemble des contribuables. Il prévoit également les modalités de sa compensation financière pour les collectivités locales et donc plus globalement une réforme du financement des collectivités territoriales.

Le gouvernement a annoncé souhaiter maintenir ce calendrier.

La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 suspend pour 2020 l'application du dispositif de pilotage des dépenses de fonctionnement des collectivités locales (contrats financiers entre l'Etat et les Collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget principal, en 2016, ont été supérieures à 60 millions d'euros).

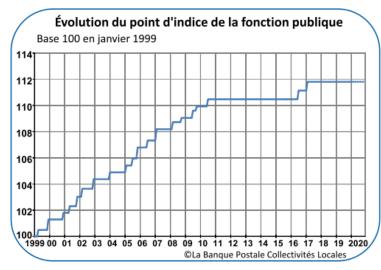
Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont annoncés stables en 2020.

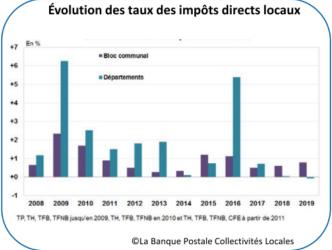
La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) des communes et des départements est maintenue. Un supplémentaire de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est annoncé dans le projet de loi de finances rectificative n°3 pour 2020, en faveur de projets contribuant à la résilience sanitaire, à la transition écologique ou à la rénovation du patrimoine public bâti et non bâti.

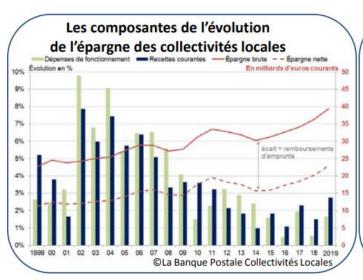
Evolutions institutionnelles

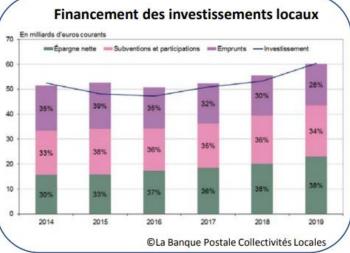
Modifications institutionnelles	2018	2019	2020
Nombre de communes nouvelles au 1 ^{er} janv.	554	774	776
Nombre de groupements à fiscalité propre au 1 ^{er} janv. (hors Polynésie fr.)	1 264	1 258	1 255
dont métropoles (yc mét. de Lyon)	22	22	22
Groupements à fiscalité propre	Compétence GEMAPI		Transfert obligatoire compétences eau et assainissement aux communautés de communes (sauf décision de report à 2026)
Régions	Suppression de la DGF remplacée par une fraction de TVA		
Collectivités territoriales à statut particulier	Création de la collectivité territoriale de Corse	Création de la collectivité à statut particulier : « Ville de Paris » (fusion commune / département)	

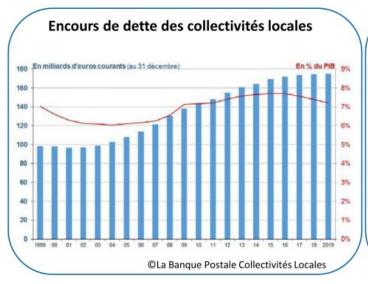


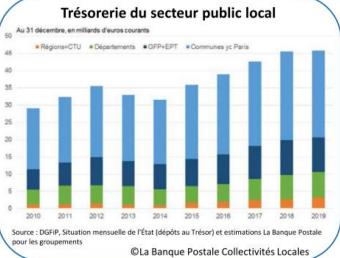














ADAPTATIONS REGLEMENTAIRES LIEES A L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

La date limite d'adoption du budget primitif 2020 est fixée au 31 juillet 2020 (ordonnance 2020-

330).

L'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB) est maintenue, ainsi que celle de présenter un rapport d'orientation budgétaire (ROB), mais l'ordonnance suspend le délai de deux

mois maximum entre le DOB et le vote du budget : le vote du DOB peut ainsi intervenir lors de la

séance consacrée au vote du budget, dans la mesure où il y a deux délibérations distinctes.

La date limite pour arrêter le compte administratif 2019 est également reportée au 31 juillet 2020

Le compte de gestion établi par le comptable est transmis à l'ordonnateur avant le 1er juillet 2020.

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif a la faculté d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de la totalité des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

non compris les crédits afférents au remboursement de la dette qui peut évidemment être effectué

à son échéance contractuelle.

En outre, les crédits ouverts par chapitre en 2019 peuvent être modifiés dans la limite de 15 % (sauf

pour les dépenses de personnel).

Pour les communes, les EPCI à fiscalité propre (hors métropoles) et les départements, le plafond du

montant des dépenses imprévues est porté à 15 % des dépenses réelles de chaque section (contre

7,5 %) et l'ordonnance permet de financer les dépenses inscrites en section d'investissement par

emprunt.

CONTEXTE COMMUNAL

Pour mémoire, l'année 2019 a été marquée pour la Commune par le transfert des compétences

Eau/Assainissement/Pluvial et le transfert de la contribution communale au budget du SDIS à la

Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume. Le transfert de ces trois compétences s'est

traduit par le transfert des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement et d'une diminution de

l'attribution de compensation liée au transfert des compétences SDIS. L'évaluation de transfert de

charges relatives à la compétence Pluvial est en cours.

En 2020, les finances communales sont bien évidemment impactées par la crise sanitaire, tant au

niveau des recettes que des dépenses.

Néanmoins, la Commune parviendra en 2020 à absorber cette crise et maintient l'effort engagé

depuis 2012 de maîtrise et de rationalisation des dépenses de fonctionnement courant. La

stabilisation des taux d'impôts n'est pas remise en cause.

OBJECTIFS ET HYPOTHESES D'EVOLUTION RETENUES POUR CONSTRUIRE LE PROJET DE BUDGET 2020

1. FONCTIONNEMENT: CONSOLIDATION DES RECETTES, MAÎTRISE DES CHARGES COURANTES MALGRE LES MESURES DE COMPENSATION DE LA CRISE SANITAIRE

Les recettes de fonctionnement sont désormais globalement stabilisées, la Ville souhaite néanmoins maintenir l'effort de rationalisation des dépenses de fonctionnement courant, nonobstant l'impact financier de la crise sanitaire et des mesures prises en faveur du soutien au CCAS et à l'économie de proximité.

RECETTES

- En 2020, la Commune n'augmentera pas les tarifs municipaux,
- Dans le contexte de crise sanitaire, il est rappelé que la Commune a décidé la remise totale des droits de terrasse pour l'année 2020 en soutien à l'économie locale et aux commerces de proximité. Il est également proposé une remise d'un trimestre des redevances d'occupation du domaine public des commerces ambulants.
- Les taux d'impôts sont également stables, ce pour la 5^{ème} année consécutive (une seule augmentation des taux depuis 2012).
- La Commune peut compter sur une stabilité des recettes fiscales (les exonérations de taxe d'habitation doivent être intégralement compensées par l'Etat). Les dotations d'Etat subissent encore une baisse (-3%).
- L'attribution de compensation communautaire a été diminuée du transfert de la contribution communale au budget du SDIS à la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume.

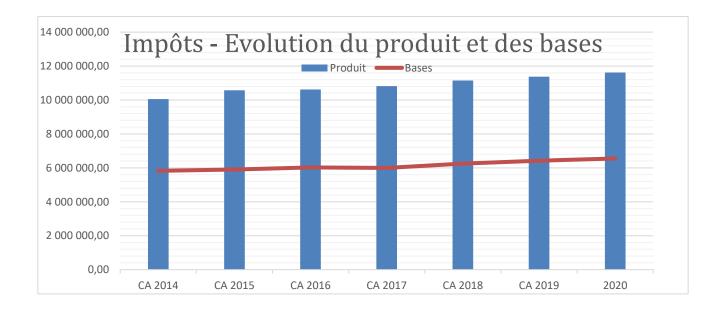
Afin de garantir une estimation juste et fiable des charges, la CASSB devra réaliser un diagnostic (non encore initié) de l'ensemble des réseaux permettant d'identifier les réseaux relevant strictement de la compétence Eaux pluviales urbaines. Les charges évaluées et transférées au titre de la compétence Eaux pluviales urbaines impacteront également à terme le montant de l'attribution de compensation.





VARIATION DES TAUX D'IMPOSITION

	T.H.	F.B.	F.N.B.
2012	0%	0%	0%
2013	0%	0%	0%
2014	0%	0%	0%
2015	3%	3%	3%
2016	0%	0%	0%
2017	0%	0%	0%
2018	0%	0%	0%
2019	0%	0%	0%
2020	0%	0%	0%

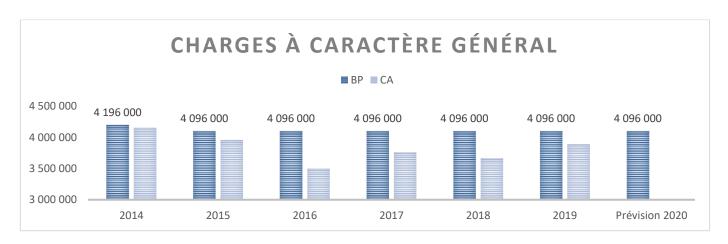




Stabilisation des charges à caractère général (chapitre 011)

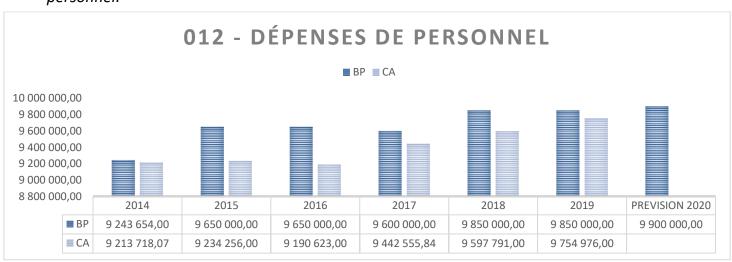
La maîtrise des dépenses de fonctionnement courant a permis d'absorber encore en 2019, à budget constant, certaines dépenses à caractère exceptionnel ainsi que de fortes augmentations de l'énergie et des carburants. En 2020, malgré une stabilisation du chapitre, le budget des fêtes de fin d'année 2020 sera accru afin notamment de soutenir le commerce local à l'occasion des fêtes de Noël.

Cette volonté de stabilité est maintenue pour 2020 nonobstant l'impact financier de la crise sanitaire.



Stabilisation des effectifs et valorisation de la rémunération du personnel

Le chapitre 012 – charges de personnel - montre une tendance naturelle à la hausse malgré les efforts de maîtrise de la masse salariale par la rationalisation des activités des services et la mutualisation. Il est impacté par des décisions réglementaires qui s'imposent à la Commune. Il traduit également une volonté de valorisation des rémunérations en faveur du personnel.





Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20200728-DEL20200708-DE Date de télétransmission : 30/07/2020

En matière de personnel, le budget 2020 tiendra compte des facteurs suivants :

- Stabilisation des effectifs globaux ;
- Absence de revalorisation par le Gouvernement de la valeur du point d'indice pour l'année
- Volonté de revalorisation des rémunérations (prime de fin d'année,...)
- Maintien de l'action municipale en faveur du personnel : RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

En 2018, la mise en application du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a permis de meilleurs équilibres internes en assurant une harmonisation des différents régimes indemnitaires et une équité de traitement en passant d'une logique de grade à une logique de fonctions, pour un coût supplémentaire de 100 000 €.

En 2018 et 2019, les décrets établissant les équivalences des différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale avec la Fonction Publique de l'Etat n'étant pas tous parus, certains cadres d'emplois n'ont pu bénéficier du RIFSEEP.

Le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 permet aux cadres d'emplois non encore éligibles au RIFSEEP et non exclus du dispositif (police municipale, assistants d'enseignement artistique...) de pouvoir en bénéficier. Ces cadres d'emplois pourront être intégrés à horizon 2021 dans le dispositif.

- Assujettissement de la Commune es-qualité d'employeur, au Versement transport voté par la Communauté d'agglomération.
- Intégration des évolutions réglementaires :

Pour l'année 2020, l'application de l'accord sur les carrières et les rémunérations (PPCR) prévoit une revalorisation des grilles indiciaires pour les différentes catégories.

La validation de services : 10 dossiers sont en cours d'étude à la CNRACL (procédure par laquelle la CNRACL prend en compte, dans la liquidation de la pension de ses affiliés, les services de non titulaire de droit public). Le dispositif est en voie d'extinction et les fonctionnaires titularisés à compter du 02/01/2013 n'ont plus la possibilité d'y recourir. Cependant, 10 dossiers sont en cours d'étude à la CNRACL pour un montant prévisionnel de 70 000 €. La CNRACL adresse le montant des contributions rétroactives à la collectivité pour paiement. Il convient de prévoir la somme de 30 000 € pour le règlement des factures de la CNRACL en 2020.

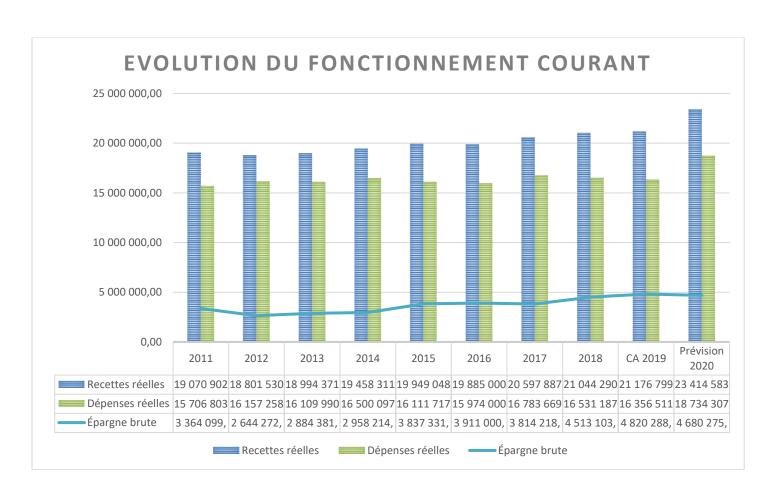
- Le Glissement Vieillesse Technicité (avancement de grade, avancement d'échelon et promotion interne) représente un coût global annuel charges comprises de 70 000 €.
- L'organisation des élections municipales a fait appel à un plus grand nombre d'agents en raison des dispositions sanitaires prises eu égard à la pandémie Covid-19. Le nombre d'heures supplémentaires rémunérées lors des scrutins est plus donc important en 2020.



Prélèvement SRU

Compte tenu du montant du surplus de dépenses déductibles, dont le report est assuré en 2020, la Commune est d'ores et déjà certaine de ne pas être soumise au prélèvement SRU en 2020.

- Maintien à un niveau élevé du FPIC
- Maintien de la politique d'aide aux associations sur la base de deux critères : intérêt public et aide à la jeunesse
- ❖ Aide supplémentaire au Centre Communal d'Action Sociale en soutien social face à la crise sanitaire.
- Volonté de maintenir une épargne importante





DES INVESTISSEMENTS SOUTENUS ET CONFORMES AU 2. PROGRAMME ANNONCÉ

Un programme ambitieux d'investissements a été mis en place depuis 2014 et l'ensemble du programme 2014/2020 a été réalisé ou engagé et est budgétairement financé.

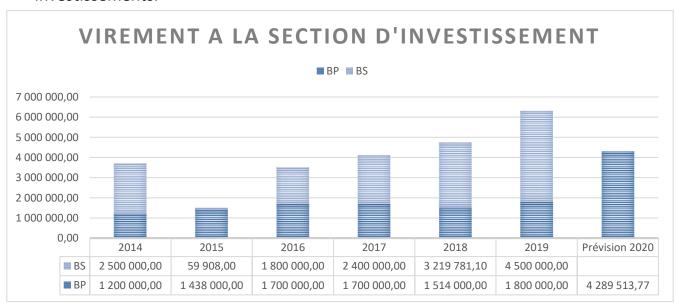
La quasi-totalité des investissements prévus ayant été accomplis, les grands projets d'investissements réalisés ou lancés en 2019/2020 permettront d'achever ce programme.

Par ailleurs, l'année 2020 est une année très particulière compte tenu de la période de confinement et du report du second tour des municipales: en termes de projets d'investissement, elle ne porte réellement que sur les 4 derniers mois de l'année.

Néanmoins, le programme électoral du mandat 2020-2026 est d'ores et déjà engagé.

Recettes

- ❖ La Commune est active dans la recherche de subventions en mobilisant le concours des partenaires extérieurs pour la réalisation des projets d'investissement (Région, Département, Etat, Agence de l'eau, DREAL, ADEME...).
- Maintien de l'objectif de décroissance de l'encours de la dette.
- Maintien d'un prélèvement élevé pour conserver un financement sain des investissements.





Projets, études et travaux 2020 (Reports et BP 2020)

Politique Jeunesse

Pôle Jeunesse

Séniors

Résidence autonomie la Falquette : travaux de réhabilitation

Equipement sportif

Quartier de la Miolane : Aménagement d'une aire multisports - sports collectifs, athlétisme - tranche 1 réalisée / tranche 2 à venir

Equipements publics

- Aménagement du Terrain de la Deidière en vue de la relocalisation des Services techniques municipaux et l'aménagement de jardins familiaux (en report)
- Poste des Lecques / Office de tourisme : restructuration et accessibilité

Tourisme

- Restructuration du Parking Guion avenue de Tauroentum :
 - Aménagement d'une aire d'accueil pour camping-cars
 - Stationnement balnéaire
- Action en faveur de l'amélioration du confort et de l'ensablement de la Plage des Lecques (partie Ouest notamment)
- Calanque de Port d'Alon : Platelage (2020) dans le prolongement des travaux d'amélioration du bâti réalisés cette année.

Sécurité

Extension du réseau de vidéosurveillance

Voirie

- Ventre Seillon / Jas de David
- Eclairage Jourdan Leca Chemin de Pequière

Mobilier urbain

Amélioration des supports de communication municipale



Etudes Aménagement / Environnement / Développement durable

- Mobilité durable Etude Trame douce perméable (CAUE)
- Etude Transition écologique
- Démarches Ville / Plage / Commerçants Zéro déchets
- Révision générale du PLU

Poursuite des programmes pluriannuels

- Poursuite de la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité des bâtiments communaux (2020 : capitainerie de la Madrague)
- Programme pluriannuel d'amélioration des bâtiments communaux
 - Travaux de réfection des étanchéités dans les écoles
 - Travaux de rénovation des installations thermiques de l'Espace Petite Enfance
 - Rénovation de l'ancien PIJ / Façades de bâtiments communaux
- Programme pluriannuel de **renouvellement et modernisation du parc de** véhicules permettant de rationaliser les dépenses d'entretien.

Les engagements pluriannuels

Les engagements pluriannuels sont constitués des éléments suivants :

- Programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux : AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)
- 2. Garanties d'emprunt
 - En cours (cf. états annexés)
 - A venir : opérations éventuelles comprenant 100% de logements sociaux





DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020- BUDGET DE LA **COMMUNE** - ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

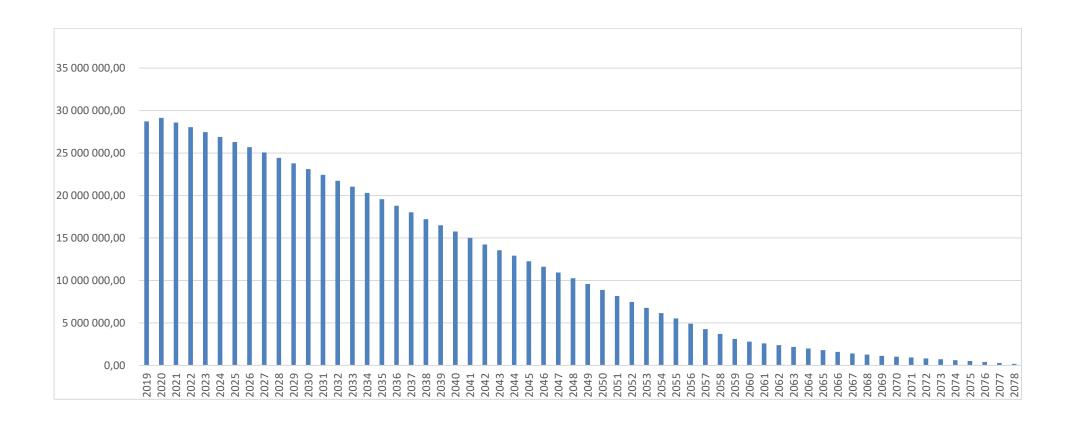
GARANTIES D'EMPRUNTS (budget de la Commune)

EMPRUNTS GARANTIS – SITUATION

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2019
Encours dette globale	7 340 905,61	8 422 071,02	13 327 828,41	18 497 211,31	28 720 506,99	29 135 921,07
Durée résiduelle moyenne	29 ans, 3 mois, 21 jours	30 ans, 7 mois, 12 jours	35 ans, 3 mois, 25 jours	37 ans, 3 mois, 4 jours	39 ans, 6 mois, 15 jours	39 ans 8 mois, 20 jours
Durée de vie moyenne	17 ans, 11 mois, 15 jours	18 ans, 5 mois, 6 jours	20 ans, 4 mois, 19 jours	20 ans, 10 mois, 25 jours	22 ans, 8 mois, 1 jour	22 ans 6 mois, 25 jours
Disponible sur Crédits Revolving	0	0	0			
Disponible sur Phase de mobilisation	0	0	0			
Disponible sur Lignes de trésorerie	0	0	0			
Encours couvert	0	0	0			
Taux moyen avant couverture	4,073%	3,702%	2,602%	2,095%	1,487%	1,518%
Taux moyen après couverture	4,073%	3,702%	2,602%	2,095%	1,487%	1,518%
Taux actuariel moyen avant couverture	4,104%	3,609%	2,450%	1,630%	1,489%	1,504%
Taux actuariel moyen après couverture	4,104%	3,609%	2,450%	1,630%	1,489%	1,504%



EMPRUNTS GARANTIS – EVOLUTION DE L'ENCOURS



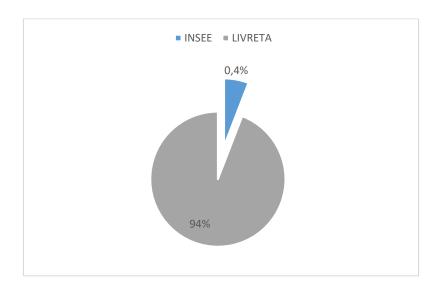


EMPRUNTS GARANTIS - STRUCTURE PAR PRETEURS

Organisme Pêteur	Dette en capital au 01/01/2020	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêts	Capital
CILVAR	39 447,87	5 519,14	559,30€	4 959,84 €
Caisse des Dépôts et Consignations	29 034 642,15	813 973,89	389 310,89 €	424 663,00 €
GPIL URCIL	61 831,05	5 493,62	666,58€	4 827,04 €

EMPRUNTS GARANTIS - STRUCTURE PAR INDEX

INDEX	Dette en capital au 31/12/2019	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêts	Capital
INSEE	1 729 367,34	89 842,81	54 711,34 €	35 131,47 €
LIVRETA	27 730 849,09	735 143,84	335 825,43 €	399 318,41 €

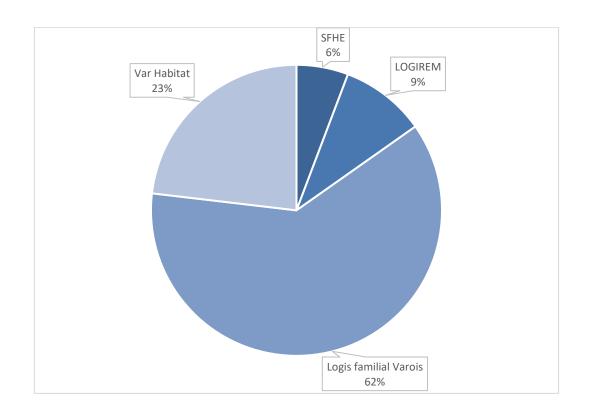




CM 28 julllet. 2020 - Débat d'orientation budgétaire 2020 - Budget principal et budget an 083-218301125-20200 Date de télétransmissi

EMPRUNTS GARANTIS - STRUCTURE PAR BENEFICIAIRES

Bailleur	Dette en capital au 31/12/19	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêts	Capital
SFHE	1 676 949,20	122 265,87	71 267,96 €	50 997,91 €
LOGIREM	2 759 772,49	171 030,79	96 488,51 €	74 542,28 €
Logis familial Varois	17 958 538,98	338 968,43	156 535,36 €	182 433,07 €
Var Habitat	6 740 660,40	192 721,56	66 244,94 €	126 476,62 €





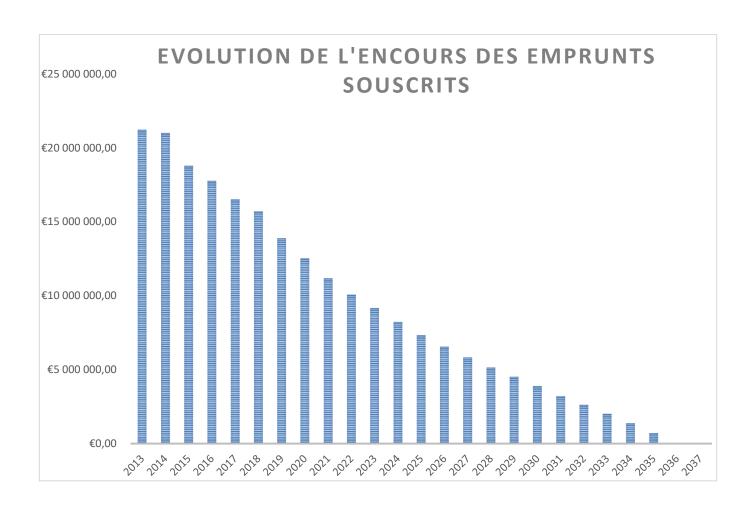
Besoin de financement & Structure et gestion de la dette.

Comme indiqué précédemment, la politique de financement des investissements s'inscrit dans la continuité, à niveau d'endettement décroissant.

Dans ces conditions, la capacité d'emprunt est globalement définie par la capacité de désendettement annuelle de la Ville (amortissement de l'emprunt).

Toutefois, en 2020 (reprise des résultats au BP), la Commune prévoit de financer l'ensemble du programme d'investissement sans recours à l'emprunt.

Les ressources propres et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement permettent de financer les investissements.





Les tableaux et graphiques ci-annexés présentent :

- ✓ La situation de la dette au 31 décembre depuis 2013 :
 - Encours
 - Durée résiduelle moyenne
 - Durée de vie moyenne
 - Taux moyens
- ✓ L'évolution de l'encours des emprunts souscrits de 2013 à 2037
- ✓ Une projection annuelle de l'encours en € (capital et intérêts) jusqu'en 2037 (extinction)
- ✓ Un récapitulatif de l'encours par prêteurs
- ✓ Un récapitulatif de l'encours par type de taux
- ✓ Une présentation de l'encours selon la charte de classification Gissler
- ✓ L'évolution du marché en 2019 selon les catégories de taux
- ✓ La répartition de la charge de la dette (intérêts) selon le type de taux
- ✓ La gestion active de la dette depuis 2006 (situation avant/après renégociation : capital, indemnité capitalisée, durée de vie, taux)
- ✓ La liste des emprunts souscrits (état initial et état actuel)





DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 - BUDGET DE LA COMMUNE - STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

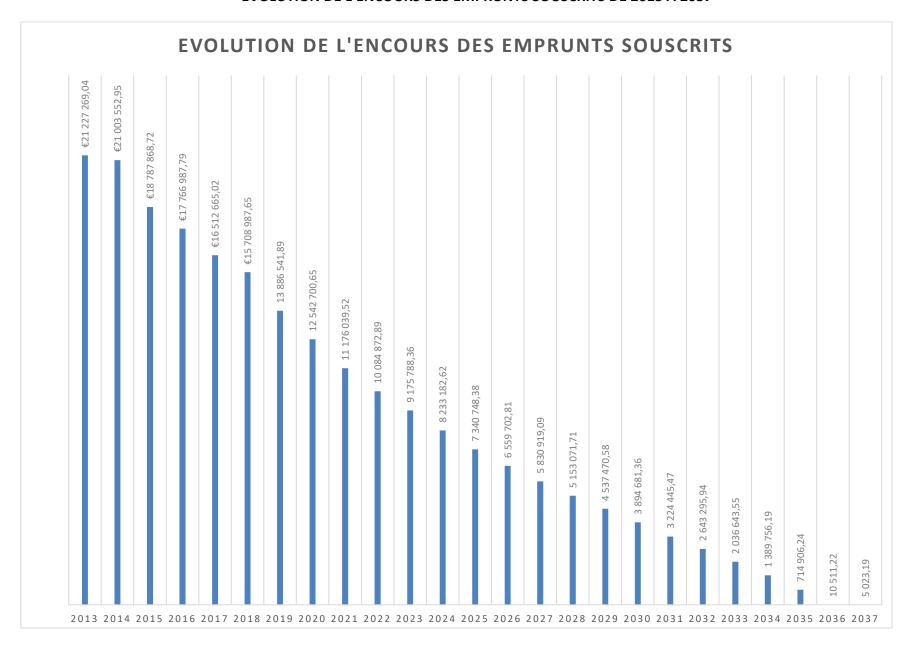
SITUATION DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE DEPUIS 2013

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018	Prévision au 31 décembre 2019	Prévision au 31 décembre 2020
Encours dette globale	21 003 552,95	18 787 868,72	17 766 987,79	16 512 665,02	15 708 987,65	13 886 541,89	12 542 808,88	11 176 039,52
Durée résiduelle moyenne	14 ans, 8 mois, 15 jours	14 ans, 7 mois, 26 jours	14 ans, 6 mois, 9 jours	13 ans, 10 mois, 6 jours	12 ans, 10 mois, 6 jours	12 ans, 8 mois, 11 jours	12 ans, 2 mois, 27 jours	11 ans, 10 mois, 28 jours
Durée de vie moyenne	8 ans, 7 mois, 4 jours	8 ans, 6 mois, 16 jours	8 ans, 5 mois	8 ans, 4 jours	7 ans, 5 mois, 6 jours	7 ans, 3 mois, 26 jours	7 ans, 20 jours	6 ans, 10 mois, 7 jours
Disponible sur Crédits Revolving	0	0	0	0	0	0	0	0
Disponible sur Phase de								
mobilisation	0	0	0	0	0	0	0	0
Disponible sur Lignes de trésorerie	0	0	0	1 000 000,00				
Encours couvert	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux moyen avant couverture	4,172%	4,174%	4,027%	3,972%	3,869%	3,955%	3,955%	4,000%
Taux moyen après couverture	4,172%	4,174%	4,027%	3,972%	3,869%	3,955%	3,955%	4,000%
Taux actuariel moyen avant								
couverture	4,449%	4,531%	4,265%	4,023%	4,014%	4,027%	4,027%	4,363%
Taux actuariel moyen après								
couverture	4,449%	4,531%	4,265%	4,023%	4,014%	4,027%	4,027%	4,363%



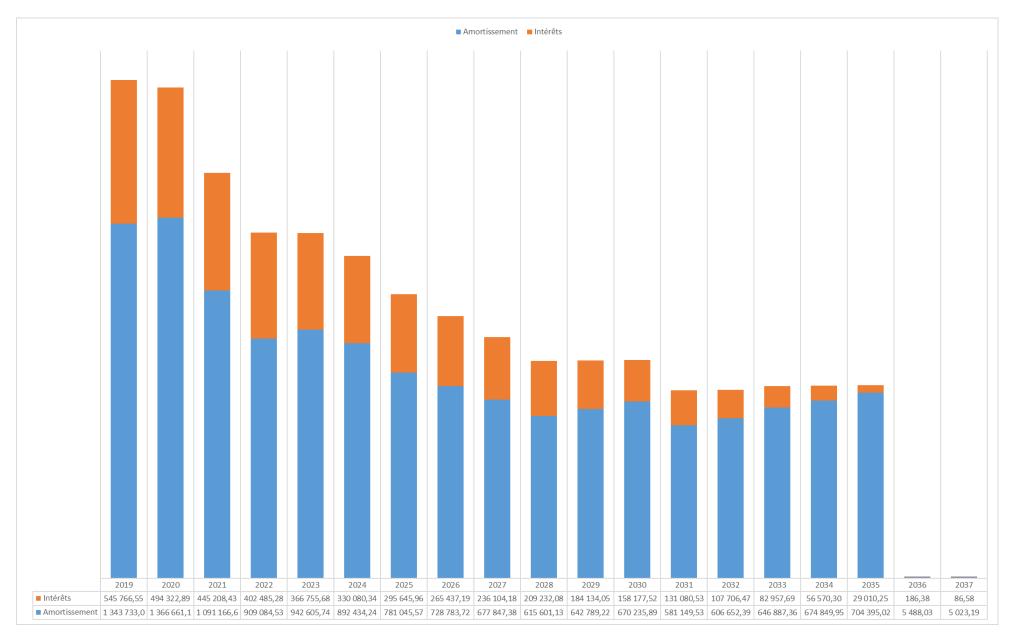
Accusé de réception en préfecture 1083-218301125-20200728-DEL20200708-DE Date de télétransmission : 30/07/2020 Date de réception préfecture : 30/07/2020

EVOLUTION DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS SOUSCRITS DE 2013 A 2037





PROJECTION ANNUELLE DES ECHEANCES D'EMPRUNTS SOUSCRITS EN € (CAPITAL ET INTERETS)

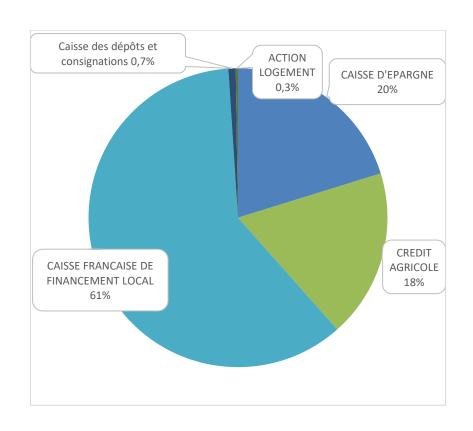




Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20200728-DEL20200708-DE Date de télétransmission : 30/07/2020 Date de réception préfecture : 30/07/2020

STRUCTURE PAR PRETEUR

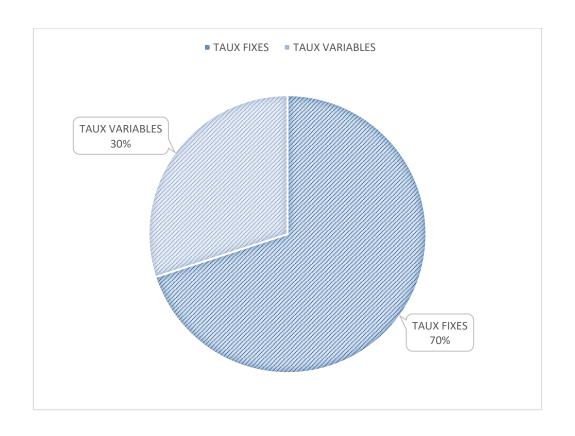
Colonne1	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêts	Capital
CAISSE D'EPARGNE	2 534 589,53	579 301,45	99 600,48	479 700,97
CREDIT AGRICOLE	2 286 879,87	523 450,12	64 956,49	458 493,63
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	7 591 630,42	748 286,35	327 733,12	420 553,23
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	99 496,95	7 465,10	1 731,76	5 733,34
ACTION LOGEMENT	30 103,88	2 481,00	301,04	2 179,96
Total	12 542 700,65	1 860 984,02	494 322,89	1 366 661,13





STRUCTURE PAR TYPE DE TAUX

	Dette en capital au 1/1/N de	Annuité à payer au cours de		
	l'exercice	l'exercice	Intérêts	Capital
TAUX FIXES	8 779 210,23	1 531 837,66	327 882,53	1 203 955,13
TAUX VARIABLES	3 763 490,42	329 146,36	166 440,36	162 706,00



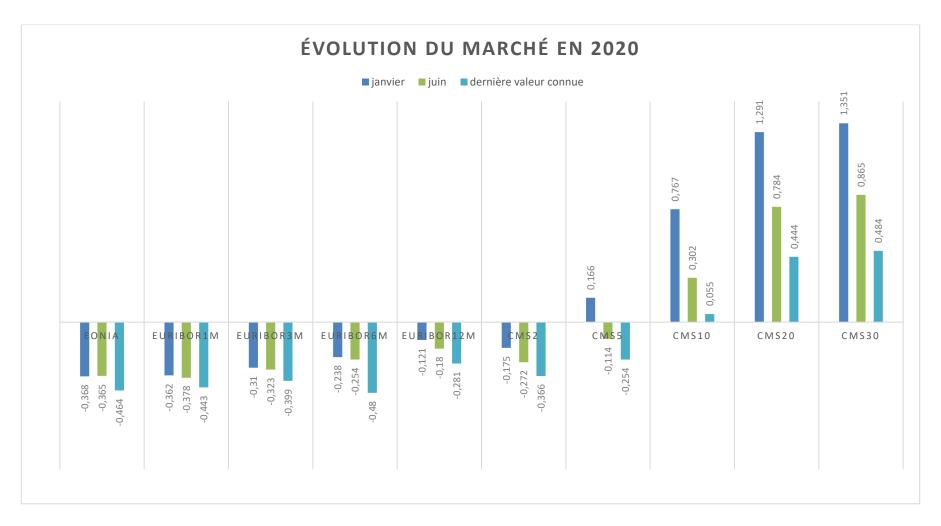


PRESENTATION DE L'ENCOURS SELON LA CHARTE DE CLASSIFICATION GISSLER

	1 - Indices en euros	2 - Indices inflation française ou zone euro	3 - Ecarts d'indices zone euro	4 - Indices hors zone euro et écarts	5 - Ecarts d'indices hors zone euro	6 - Autres indices
Structure : (A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange						o ratios indises
		· ·	` ',		•	
Nombre de Produits	14					
%de l'encours	67,51					
Encours Début	8467182,3					
Structure : (B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						-
Nombre de Produits	1					
% de l'encours	2,49					
Encours Début	312027,93					
Structure : (C) Option d'échange (swaption)						
Nombre de Produits						
% de l'encours						
Encours Début						
Structure : (D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	сар					
Nombre de Produits						
%de l'encours						
Encours Début						
Structure : (E) Multiplicateur jusqu'à 5						
Nombre de Produits			1			
% de l'encours			30,01			
Encours Début			3763490,42			
Structure : (F) Autres types de structures						
Nombre de Produits						
% de l'encours						
Encours Début						



EVOLUTION DU MARCHE SELON LES CATEGORIES DE TAUX



Pour mémoire, calcul de la structure :

SI CMS20 - CMS2 compris entre -100 et 0 alors taux = 6,35-5x(cms20-cms2)

SI CMS20 - CMS2 compris entre 0 et 100 alors taux = 4,35



REPARTITION DE LA CHARGE DE LA DETTE (INTERETS) SELON LE TYPE DE TAUX

	Index	Intérêts Avant Couverture	Intérêts
	Exercice: 2020		
	TAUX STRUCTURES	166 440,36	166 440,36
	FIXE	327 882,53	327 882,53
•	Exercice: 2021		
	TAUX STRUCTURES	158 809,60	158 809,60
	FIXE	286 398,83	286 398,83
-	Exercice: 2022		
	TAUX STRUCTURES	151 296,80	151 296,80
	FIXE	251 188,48	251 188,48
-	Exercice: 2023		
	TAUX STRUCTURES	143 430,47	143 430,47
	FIXE	223 325,21	223 325,21
	Exercice : 2024		
	TAUX STRUCTURES	135 563,26	135 563,26
	FIXE	194 517,08	194 517,08
	Exercice: 2025	101011	,
	TAUX STRUCTURES	126 565,44	126 565,44
	FIXE	169 080,52	169 080,52
	Exercice : 2026	100 000,02	
	TAUX STRUCTURES	117 969,71	117 969,71
	FIXE	147 467,48	147 467,48
	Exercice : 2027	147 407,40	177 707,70
	TAUX STRUCTURES	108 944,19	108 944,19
	FIXE		
		127 159,99	127 159,99
	Exercice: 2028	00.720.04	00 720 04
	TAUX STRUCTURES	99 739,91	99 739,91
	FIXE	109 492,17	109 492,17
•	Exercice: 2029	00.540.75	00 540 75
	TAUX STRUCTURES	89 516,75	89 516,75
	FIXE	94 617,30	94 617,30
•	Exercice: 2030		
	TAUX STRUCTURES	79 068,60	79 068,60
	FIXE	79 108,92	79 108,92
	Exercice: 2031		
	TAUX STRUCTURES	68 123,62	68 123,62
	FIXE	62 956,91	62 956,91
	Exercice: 2032		
	TAUX STRUCTURES	56 297,91	56 297,91
	FIXE	51 408,56	51 408,56
	Exercice: 2033		
	TAUX STRUCTURES	43 588,61	43 588,61
	FIXE	39 369,08	39 369,08
	Exercice: 2034	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	TAUX STRUCTURES	30 019,08	30 019,08
	FIXE	26 551,22	26 551,22
	Exercice: 2035		
	TAUX STRUCTURES	15 814,54	15 814,54
	FIXE	13 195,71	13 195,71
	Exercice: 2036		,
	FIXE	186,38	186,38
			-,
	Exercice : 2037	Accusé de réc	ception en préfe 25-20200728-D ansmissi 96:59



p. 29

GESTION ACTIVE DE LA DETTE DEPUIS 2006

(SITUATION AVANT/APRES RENEGOCIATION : CAPITAL, INDEMNITE CAPITALISEE, DUREE DE VIE, TAUX)

Exercice							Taux					
	Prêteur	Capital restant dû avant renégociation	Durée de vie moyenne avant renégociation (en mois)	Indemnité capitalisée	Capital restant dû après renégociation	Durée de vie après renégociation (en mois)	Taux moyen avant renégociation	Туре	Taux après renégociation	Тур		
2006	CREDIT AGRICOLE	2 727 582,28	134	91 716,33	2 819 298,64	180	5,17	V	3,83	F		
2006	CREDIT AGRICOLE	537 606,51	133	20 354,51	557 961,02	180	4,73	F	3,83	F		
2006	CAISSE D EPARGNE	2 040 786,96	269	92 359,68	2 133 146,64	290	4,81	V	4,09	F		
2006	CAISSE D EPARGNE	2 372 040,03	107	245 725,87	2 617 765,90	184	5,31	F	3,87	F		
2006	DEXIA CREDIT LOCAL	4 893 909,42	324	0,00	4 893 909,42	360	4,75	V	4,3	V		
2008	DEXIA CREDIT LOCAL	4 880 429,42	324	0,00	4 880 429,42	324	4,3	V	4,35	V		
2011	DEXIA CREDIT LOCAL	4 741 061,42	288	0,00	4 741 061,42	288	4,35	V	4,69	V		
2015	CREDIT AGRICOLE	1 673 167,50	170	150 000,00	1 823 167,50	240	5,26	F	2,83	F		

Pour info: La gestion du pret DEXIA 2006/2008/2011 correspond au fixing du taux structure, le dernier pret n'ayant pas été fixe au motif que le risque est faible



LISTE DES EMPRUNTS SOUSCRITS

(ETAT INITIAL ET ETAT ACTUEL)

						Taux			1ère année			Annuite Payée au cours de		
Année 'encaissement	Objet de la dette	Organisme Prêteur	Duré e	FRV Inde	x Marge	Taux Actuariel	Périodicit é Rembours ement		du capital	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	ICNE de l'exercice	Capital	Intérêts
Compte : EUR	0									24 932 233,40	12 542 700,65	202 229,61	1 366 661,13	494 322,89
19/09/2002	PONT DES ANGES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	35 ans	F FIXE	0,00000	2,803100	Annuelle	01/10/2003	01/10/2003	30 867,41	19 270,18	136,99	846,98	568,47
01/12/2005	TRAVAUX DIVERS	CREDIT AGRICOLE	15 ans	F FIXE	0,00000	2,912100	Trimestrie	01/03/2006	01/03/2006	300 000,00	24 262,72	0,00	24 262,72	438,29
20/12/2002	LOGEMENTS LE PONT DES ANGES	ACTION LOGEMENT	30 ans	F FIXE	0,00000	1,004100	Annuelle	30/09/2003	30/09/2003	64 029,00	30 103,88	71,15	2 179,96	301,04
29/12/2005	REAMENAGEMENT PRETS 006/007/01.2	CREDIT AGRICOLE	15 ans	F FIXE	0,00000	3,886500	Trimestrie	29/03/2006	29/03/2006	557 961,02	47 920,11	0,00	47 920,11	1 152,55
12/09/2002	ESPACE SOCIAL AVENUE DE TAUROENTUM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	35 ans	F FIXE	0,00000	2,460600	Annuelle	01/10/2003	01/10/2003	144 701,41	80 226,77	275,35	4 886,36	1 163,29
29/12/2005	REAMENAGEMENT PRETS 002/003/01.1/02.5	CREDIT AGRICOLE	15 ans	F FIXE	0,00000	3,886500	Trimestrie lle	29/03/2006	29/03/2006	2 819 298,64	242 134,26	0,00	242 134,26	5 823,70
25/12/2003	TRAVAUX DIVERS	CAISSE D'EPARGNE	20 ans	F FIXE	0,00000	3,693500	Annuelle	25/12/2004	25/12/2004	1 200 000,00	312 027,93	169,00	73 908,04	11 547,22
25/01/2006	Réaménagement prêts 974/981/001/005/01.3	CAISSE D'EPARGNE	15 ans	F FIXE	0,00000	3,874900	Annuelle	25/05/2006	25/05/2006	2 617 765,90	420 453,41	5 019,55	206 235,99	16 271,54
15/07/2010	TRAVAUX DIVERS	CREDIT AGRICOLE	15 ans	F FIXE	0,00000	3,375900	Semestrie Ile	16/01/2011	16/01/2011	950 000,00	437 467,08	5 699,57	66 992,24	14 098,74
10/04/2006	Réaménagement prêt 03.2	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	20 ans	F FIXE	0,00000	4,249500	Annuelle	01/05/2007	01/05/2007	1 050 234,46	469 803,33	11 718,24	59 031,82	19 966,64
25/12/2009	TRAVAUX ÉCOLES	CAISSE D'EPARGNE	15 ans	F FIXE	0,00000	4,007500) Semestrie	25/06/2010	25/06/2010	1 500 000,00	600 326,60	371,81	110 860,89	22 628,8
01/02/2010	TRAVAUX DIVERS	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	17 ans	F FIXE	0,00000	3,854300	Annuelle	01/03/2011	01/03/2011	1 500 000,00	705 882,39	19 950,00	88 235,29	27 270,59
25/01/2006	Réamenagement prêts 01.4 et 02.1	CAISSE D'EPARGNE	25 ans	F FIXE	0,00000	4,093000	Annuelle	24/03/2006	24/03/2006	2 133 146,64	1 201 781,59	35 172,89	88 696,05	49 152,8
30/04/2015	reamenagement 08.4 08.5	CREDIT AGRICOLE	20 ans	F FIXE	0,00000	2,829500	Annuelle	30/04/2016	30/04/2016	1 823 167,50	1 535 095,70	27 807,36	77 184,30	43 443,2
10/04/2006	consolidation Hélicea	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	29 ans	F FIXE	0,00000	4,308900	Annuelle	01/04/2007	01/04/2007	3 500 000,00	2 652 454,28	82 349,76	110 580,12	114 055,5
01/12/2011	REAMENAGEMENT TOFIX FIXMS	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	24 ans	A TAUX STRU URES	- ,	4,445400	Annuelle	01/12/2012	01/12/2012	4 741 061,42	3 763 490,42	13 487,94	162 706,00	166 440,36



PERSONNEL - Structure et évolution des dépenses et des effectifs

DES EFFECTIFS STABILISES DANS LE TEMPS 1.

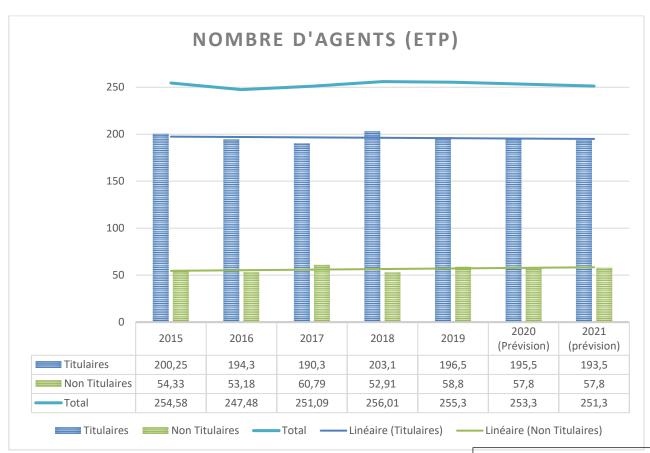
Effectifs

Le nombre d'agents employés par la commune est stable en 2019 avec 275 agents (255,3 ETP) soit 204 agents titulaires (196,5 ETP) et 71 agents contractuels (58,80 ETP). En fin d'année 2019, le taux de personnel féminin augmente légèrement avec 58,54 % (161 agents) alors que le personnel masculin représente 41,45 % (114 agents) des effectifs. En 2018, le taux de femmes était de 57,09 % et le taux des hommes de 42,9 %.

Le nombre d'agents titulaires s'établit en 2019 à 204 agents, en baisse par rapport à l'année 2018 (213 agents) en raison du départ en retraite ou de la disponibilité de 7 agents, du décès d'un agent et de la démission d'un autre.

Les départs vers des collectivités extérieures de 7 agents ont été compensés par autant d'arrivées par mutation (6 agents) ou stagiairisation d'agents après réussite à un concours (1 agent).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des effectifs en équivalent temps plein :





Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20200728-DEL20200708-DE Date de télétransmission : 30/07/2020

Structure du personnel

Le personnel titulaire de la commune en 2019 se décompose selon les catégories :

- Catégorie A: fonctions de conception et de direction: 13 agents (12,8 ETP) Evolution en raison du classement en catégorie A pour 1 agent Educateur de Jeunes Enfants à compter du 1er février 2019 + 1 agent nommé à la promotion interne en qualité de Conseiller Socio-Educatif
- Catégorie B: fonctions d'application: 19 agents (17,9 ETP) Mutation externe de 3 agents + 2 agents nommés en catégorie A
- Catégorie C : fonctions d'exécution : 182 agents (165,8 ETP)

Il relève des différentes filières suivantes :

Administrative : 43 agents - Technique: 109 agents Culturelle: 7 agents – Sportive : 5 agents

Sécurité - Police Municipale : 16 agents

Sociale: 12 agents

 Médico-sociale : 8 agents Animation : 4 agents

Les agents contractuels représentent 50,87 agents en équivalent temps plein (ETP) hors saisonniers et remplissent des missions de remplacement lors des absences des agents titulaires ou d'accroissement temporaire de l'activité.

Plusieurs agents sont recrutés selon les besoins en qualité d'agents contractuels horaires afin d'assurer une certaine souplesse dans la réalisation des missions (agents d'interclasse, agents de trafic).

En 2019, le nombre d'agents contractuels est en légère hausse en raison du remplacement d'agents titulaires par des non titulaires.

Les agents de l'école de musique occupent des emplois permanents (11 agents).

Deux agents contractuels bénéficient d'un contrat à durée indéterminée en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

En 2020, 4 agents feront valoir leur droit à la retraite et 1 agent sera radié des cadres pour intégration dans une autre fonction publique.

En 2021, 2 agents seront admis à la retraite pour limite d'âge.

La politique communale consistant à ne remplacer les agents qu'après l'adaptation des missions au besoin des services, les effectifs devraient être stables pour les années 2020 et 2021.

En 2019, l'effort réalisé par la commune lors des recrutements des saisonniers a été accentué avec un recours aux saisonniers plus tôt dans la saison pour assurer l'entretien des plages, et offrir ainsi aux citoyens Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20200728-DEL20200708-DE





et aux touristes un espace public propre et accueillant. Le nombre de saisonniers en ETP passe ainsi de 5,14 agents ETP en 2018 à 7,93 agents ETP en 2019.

En 2020, cet effort est encore accentué avec un recrutement de saisonniers dès le déconfinement pour sensibiliser les usagers au respect des consignes sanitaires sur les plages. Le nombre prévisionnel des saisonniers pour 2020 s'élève à 8,7 ETP pour toute la saison estivale.

Impact des absences

L'absence pour **maladie** représente un nombre d'heures prévisionnelles non réalisées correspondant à 26,13 agents ETP en 2019.

Ce nombre est en légère en hausse par rapport à l'année 2018 (23,01 agents ETP) s'explique par un nombre plus important de congés de maladie ordinaire et de congés de longue durée, mais devrait évoluer à la baisse en raison des dossiers de demandes de retraite pour invalidité de certains agents à l'issue de leurs congés de maladie en cours.

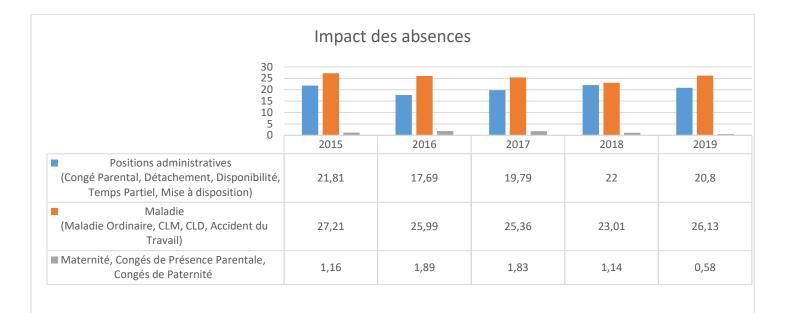
L'application d'un jour de carence a représenté en 2019 un montant de 7 180 €. Le montant prévisionnel pour 2020 sera moindre en raison de la suspension du jour de carence durant l'état d'urgence sanitaire.

L'impact des absences liées à la maternité ou à la paternité représente 0,58 agent ETP alors que l'absence consécutive aux positions administratives (congé parental, temps partiel, détachement, disponibilité) correspond à 20,8 agents ETP.

Ainsi l'absentéisme global représente 47,51 agents en ETP, sensiblement équivalent aux agents contractuels recrutés pour accroissement de l'activité ou remplacement (45,5 agents ETP).

 \rightarrow 45,5 ETP non titulaires viennent globalement compenser les absences liées à des situations administratives particulières (temps partiel, disponibilité, congé parental, mise à disposition...) ou à la maladie.

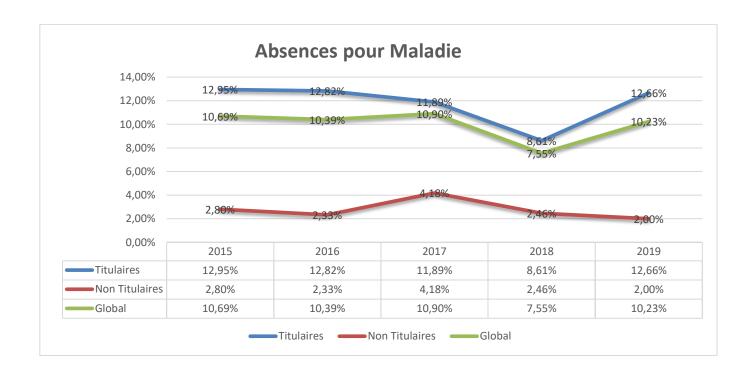






Maladie (Maladie Ordinaire, CLM, CLD, Accident du Travail)

■ Maternité, Congés de Présence Parentale, Congés de Paternité





ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL 2.

Le temps de travail annuel est de 1607 heures. Le temps de travail hebdomadaire est de 35 heures par semaine. Plusieurs services ont un temps de travail organisé sur 38 heures hebdomadaires (Services administratifs, CTM). Les agents dont le temps de travail est de 38 heures par semaine bénéficient de 17 jours d'ARTT par an. Le nombre de jours d'ARTT est impacté par les absences pour maladie (diminution du droit d'une journée tous les 13 jours d'absence).

Le nombre de jours d'ARTT est impacté par les absences pour maladie (diminution du droit d'une journée tous les 13 jours d'absence).

Les services des Affaires Scolaires, de la Petite Enfance et de l'Ecole de Musique ont un temps de travail annualisé.

Le temps de travail de plusieurs services (Ports et Plages, Espaces Verts...) est établi en fonction de la saisonnalité des activités (présence accrue durant la saison estivale). D'autres services assurent une présence quotidienne (Police Municipale, Propreté...).

Un agent à temps plein bénéficie de 25 jours de congé auxquels s'ajoutent 2 jours de congé de fractionnement (en contrepartie des jours de conqé pris en dehors de la période du 1^{er} mai au 31 octobre). Certains agents bénéficient également de congé d'ancienneté (1 jours pour 20 ans de service dans la fonction publique, 2 jours pour 25 ans, 3 jours pour 30 ans et 4 jours pour 35 ans).

DEPENSES DE PERSONNEL 3.

La rémunération des agents municipaux

Le chapitre 012 – charges de personnel - montre une tendance naturelle à la hausse malgré les efforts de maîtrise de la masse salariale par la rationalisation des activités des services et la mutualisation.

La rémunération des fonctionnaires est composée d'éléments obligatoires et d'éléments facultatifs.

Les éléments obligatoires de la rémunération des fonctionnaires sont :

- Le traitement brut indiciaire (TBI) fixé selon l'indice majoré et multiplié par la valeur mensuel du point d'indice (4,686 € depuis février 2017). Il n'est pas prévu de revalorisation du point d'indice en 2020
- L'Indemnité de Résidence (IR), calculée en pourcentage du traitement. Les communes sont classées en 3 zones (zone 1 : 3%, zone 2 : 1%, zone 3 : 0%). La commune est classée en zone 2 en application du décret n° 62-1263 du 30 octobre 1962 et son taux d'indemnité de résidence est de 1% (3690,00 € mensuel).



- Le Supplément Familial de Traitement (SFT) établi en fonction du nombre d'enfants à charge (78 agents pour un montant mensuel de 3550,00 €).
- La Nouvelle Bonification Indiciaire, attribuée pour certains emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière (65 agents pour un montant mensuel de 3909,00 €)

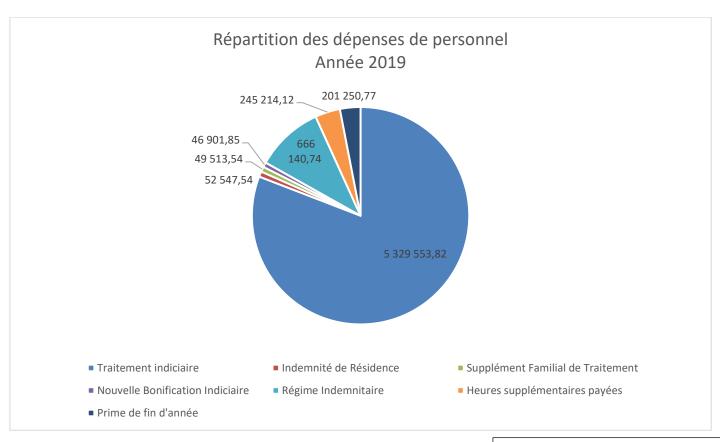
Les éléments facultatifs sont le régime indemnitaire (montant pour 2019 de 671240,48 € soit 15,45% du traitement brut indiciaire des agents titulaires (13,35% en 2018), les avantages collectivement acquis (Prime de fin d'année) et les avantages en nature.

Le régime indemnitaire est impacté par l'absence pour maladie ou accident du travail avec une franchise de 8 jours sur l'année médicale.

La prime de fin d'année est proratisée selon le temps de travail des agents et impactée par les absences pour maladie selon des dispositions établies en Comité Technique. Le montant de la prime non distribué en novembre en application de ces critères est réparti entre les agents bénéficiaires au mois de juin de l'année suivante.

Les agents non titulaires rémunérés sur un indice bénéficient de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement.

Les agents contractuels à l'exception des professeurs de musique perçoivent également la prime de fin d'année s'ils sont présents au 31 décembre de l'année et ont au moins 6 mois de contrat consécutif.





En 2019 et 2020, en application du protocole "Parcours Professionnels, Carrière et Rémunérations, une revalorisation des grilles indiciaires est intervenue pour les différentes catégories. Le coût annuel de ces revalorisations s'établit à 40 000,00 € par an charges comprises.

En 2021, ce même protocole prévoit la création de nouveaux échelons pour certains grades de catégorie A et de catégorie C mais devraient avoir un impact budgétaire limité (2 agents de catégorie C concernés en 2021).

Le Glissement Vieillesse Technicité (avancement de grade, avancement d'échelon et promotion interne) représente un coût global annuel charges comprises de 70 000 €.

En 2018, la mise en application du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a permis de meilleurs équilibres internes en assurant une harmonisation des différents régimes indemnitaires et une équité de traitement en passant d'une logique de grade à une logique de poste occupé. Une enveloppe budgétaire supplémentaire de 100 000 € a été allouée à cette occasion.

En 2018 et 2019, les décrets établissant les équivalences des différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale avec la Fonction Publique de l'Etat n'étant pas tous parus, certains cadres d'emplois n'ont pu bénéficier du RIFSEEP.

Le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 permet aux cadres d'emplois non encore éligibles au RIFSEEP et non exclus du dispositif (police municipale, assistants d'enseignement artistique...) de pouvoir en bénéficier. Ces cadres d'emplois pourront être intégrés à horizon 2021 dans le RIFSEEP.

La validation de services est la procédure par laquelle la CNRACL prend en compte, dans la liquidation de la pension de ses affiliés, les services de non titulaire de droit public. Le dispositif est en voie d'extinction et les fonctionnaires titularisés à compter du 02/01/2013 n'ont plus la possibilité d'y recourir. Cependant, 10 dossiers sont en cours d'étude à la CNRACL pour un montant prévisionnel de 70 000 €. La CNRACL adresse le montant des contributions rétroactives à la collectivité pour paiement.

CRISE SANITAIRE

Un effort particulier de la Commune est intervenu lors de la pandémie Covid-19. Dès le 17 mars 2020, dans un souci de protection de l'ensemble du personnel, la Commune a permis aux agents dont la mission n'était pas indispensable à la continuité du service de rester à leur domicile.

Ainsi, le plan de continuité a permis de répondre à plusieurs exigences :

Assurer impérativement les missions essentielles,



- Limiter autant que possible la propagation du virus au sein de la collectivité: ainsi, le choix a été de confiner immédiatement à domicile tous les agents dont la présence physique n'était pas indispensable, et à mettre en place le télétravail lorsque cela était possible et adapté.
- Mettre en œuvre des mesures de protection du personnel physiquement présent et mobilisé sur les différents sites.

Le maintien de tous les services indispensables en mode « adapté » a dû se faire avec souplesse et adaptabilité permanente, compte tenu de l'évolution constante de la situation.

Les agents des services dits non indispensables ont été invités à rester chez eux dans le respect de la logique du confinement. Ils restaient toutefois mobilisables.

La commune a renouvelé, nonobstant le contexte, les contrats arrivés à échéance fin mars, et a rémunéré les contrats horaires en se basant sur les prévisionnels qui auraient dû être réalisés en période normale alors même qu'aucune heure n'a été travaillée.

Un plan de continuité de l'activité a été mis en place et les agents mobilisés sur le terrain ont pu bénéficier de mesures de protection mises en place par la collectivité conformes voire supérieures aux directives gouvernementales du moment.

Des dispositions ont été prises pour organiser l'activité en temps « adapté » afin d'assurer la continuité du service public.

Durant la période d'urgence sanitaire, les jours d'ARTT des agents qui ne travaillaient pas n'ont bien entendu pas été générés au titre des périodes concernées.

Afin d'assurer l'équité entre tous les agents, l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la Fonction Publique Territoriale a été appliquée, selon la situation de chacun des agents.

Les agents qui ont travaillé sur l'intégralité de la période ont pu bénéficier de 5 jours de congés annuels.

Les agents ont participé - par la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés, proratisés selon leur travail effectif et leur situation individuelle - afin de garantir le principe d'équité entre tous les agents.

Enfin, une prime exceptionnelle peut être versée aux agents titulaires et contractuels des collectivités territoriales et leurs établissements particulièrement mobilisés « pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé » (décret n° 2020-570 du 14 mai 2020).

Le plan de continuité de l'activité a permis de répartir la charge de travail générée pour les agents en charge de missions concernées par la continuité. Les agents dont la charge de travail a diminué partiellement ou totalement durant la période ne relèvent pas du dispositif. Il est rappelé que le budget de la Commune ne comprend pas les effectifs du CCAS et du Foyer Falquette.



Débat d'Orientation Budgétaire - exercice 2020

BUDGET DES PORTS

Les orientations budgétaires 2020

- Tarifs: Aucune augmentation en 2020.
- Le fonctionnement est maintenu à un niveau équivalent à 2019. Les recettes du budget des ports sont impactées par les mesures de remise totale des droits de terrasse approuvées pour l'année 2020.

Etudes et Travaux :

- Engagement de la Commune (décembre 2019) dans la démarche Ports Propres. La consultation en vue de l'étude « diagnostic environnemental des ports » a d'ores et déjà été lancée.
- Poursuite du Programme pluriannuel de renouvellement des chaînes d'amarrage des ports des Lecques et de la Madrague
- Achèvement des travaux de réparation de la digue du large du Port de la Madrague (autorisation de programme en cours – dernier exercice).

Personnel

Il est précisé qu'aucun personnel n'est affecté dans le cadre de ce budget annexe. Le budget des ports verse toutefois une contribution au budget général afin de compenser les charges supportées par ce dernier (personnels techniques et administratifs).



Les engagements pluriannuels

Il s'agit de l'Autorisation de Programme pour la jetée du port de la Madrague qui s'achèvera avec l'exercice 2020.

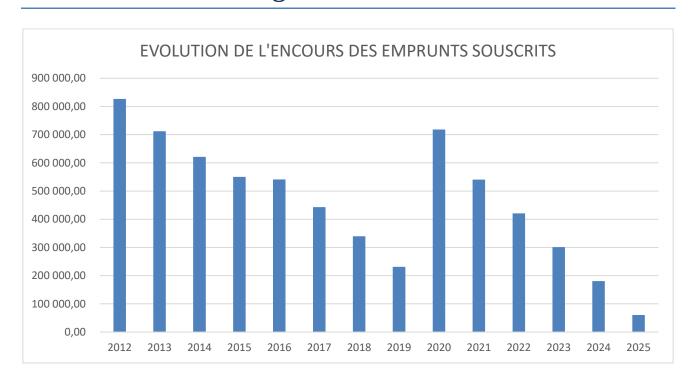
APCP JETÉE DE LA MADRAGUE (Ports)								
Recettes budgétaires								
	2017	2018	2019	2020	Total			
autofinancement	50 000,00	36 000,00	86 000,00	122 000,00	294 000,00			
1318 - Autres subventions d'équipement			84 000,00	118 000,00	202 000,00			
1641 - Emprunt			250 000,00	350 000,00	600 000,00			
Total	50 000,00	36 000,00	420 000,00	590 000,00	1 096 000,00			
Dépenses budgétaires								
	2017	2018	2019	2020	Total			
2031 - Études	50 000,00	36 000,00			86 000,00			
2318 - Maîtrise d'œuvre et travaux			420 000,00	590 000,00	1 010 000,00			
Total	50 000 00	36 000 00	420 000 00	590,000,00	1 096 000 00			

Besoin de financement

Il correspond aux besoins identifiés en 2019 et 2020 dans l'autorisation de programme en cours relative aux travaux de réparation de la digue du large du Port de la Madrague (600 000 € d'emprunt souscrits en 2020, sur une durée de 5 ans).



La structure et la gestion de la dette.



Les tableaux et graphiques ci-annexés présentent :

- ✓ La situation de la dette au 31 décembre depuis 2013
 - Encours
 - Durée résiduelle moyenne
 - Durée de vie moyenne
 - Taux moyens
- ✓ L'évolution de l'encours de 2012 à 2025 (extinction)
- ✓ Un récapitulatif de l'encours par prêteurs
- ✓ Un récapitulatif de l'encours par type de taux





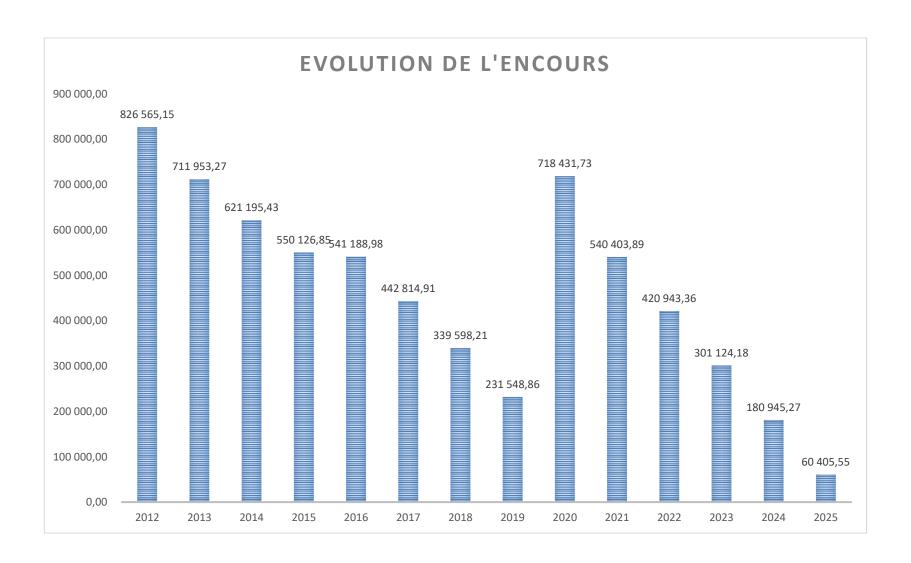
PORTS- SITUATION DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE depuis 2013

								Prévision au 31
	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018	31 décembre 2019	décembre 2020
Encours dette globale	725 655,17	635 635,24	541 188,98	442 814,91	339 598,21	231 548,86	118 431,73	540 403,89
Durée résiduelle moyenne	6 ans, 9 mois, 20 jours	5 ans, 9 mois, 20 jours	4 ans, 9 mois, 20 jours	3 ans, 9 mois, 20 jours	2 ans, 9 mois, 20 jours	1 ans, 9 mois, 20 jours	9 mois, 20 jours	4 ans, 2 mois
Durée de vie moyenne	3 ans, 8 mois, 6 jours	3 ans, 1 mois, 20 jours	2 ans, 7 mois, 11 jours	2 ans, 1 mois, 1 jour	1 ans, 5 mois, 18 jours	11 mois, 12 jours	5 mois, 9 jours	2 ans, 2 mois
Disponible sur Crédits Revolving	0	0	0	0	0	0	0	0
Disponible sur Phase de mobilisation	0	0	0	0	0	0	0	0
Disponible sur Lignes de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0
Encours couvert	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux moyen avant couverture	1,628%	1,568%	1,711%	1,449%	1,429%	1,429%	1,429%	0,490%
Taux moyen après couverture	1,628%	1,568%	1,711%	1,449%	1,429%	1,429%	1,429%	0,490%
Taux actuariel moyen avant couverture	1,836%	1,910%	2,045%	1,987%	2,038%	2,070%	2,070%	0,340%
Taux actuariel moyen après couverture	1,836%	1,910%	2,045%	1,987%	2,038%	2,070%	2,070%	0,340%



Accusé de réception en préfecture t 083-218304125-20200728-DEL20200708-DE Date de télétransmission : 30/07/2020 Date de réception préfecture : 30/07/2020

PORTS- EVOLUTION DE L'ENCOURS DE 2012 A 2025 (extinction)

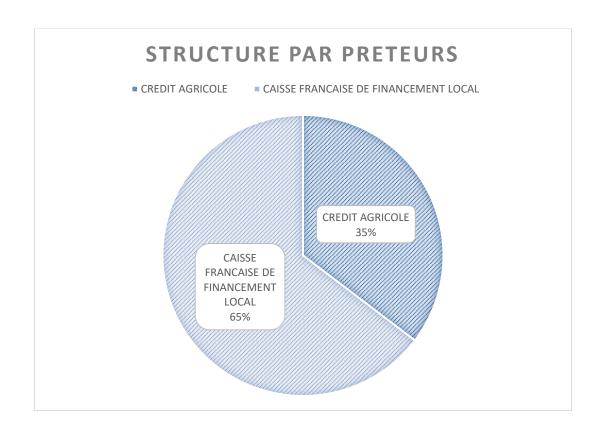




PORTS- STRUCTURE PAR PRETEUR

Budget Primitif Exercice 2020 (01/01/2020)

Prêteur	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêts	Capital
CREDIT AGRICOLE	41 852,05	103 246,56	1 798,40	101 448,16
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT				
LOCAL	76 579,68	77 136,07	556,39	76 579,68





PORTS- STRUCTURE PAR TYPE DE TAUX

Budget Primitif Exercice 2020 (01/01/2020)

Taux	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêts	Capital
FIXE	41 852,05	103 246,56	1 798,40	101 448,16
VARIABLE	76 579,68	77 136,07	556,39	76 579,68

